

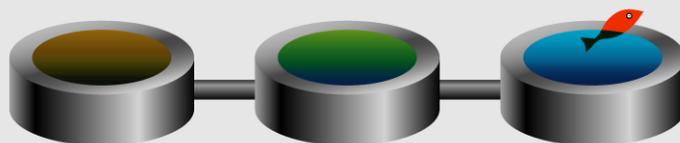
Rapport annuel

Commune de NERONDES

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2013

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	3
■	VOLUMES FACTURES.....	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	5
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
■	GLOSSAIRE	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	8
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009	10
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE, DES EQUIPEMENTS D'EPURATION ET DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	15
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	ETAT DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	17
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	18
■	PRIX GLOBAL : NERONDES.....	19

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.
 Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2006. La durée du contrat est de 11 ans. Il prend fin le 30 juin 2018.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collecte, des branchements
Entretien	curage des lagunes, de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
Renouvellement	des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques

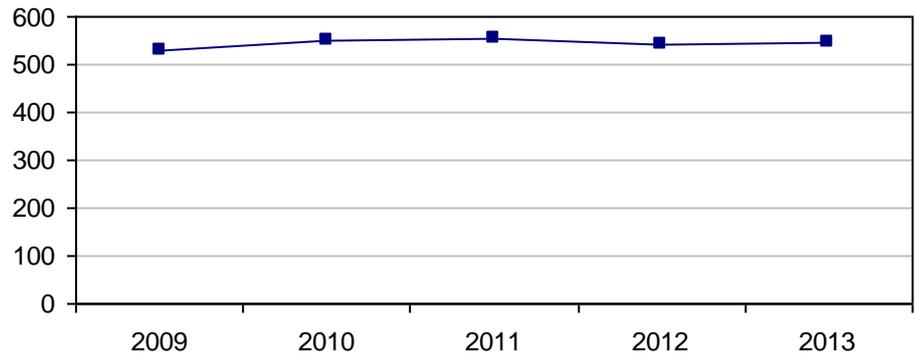
La commune prend en charge :

Renouvellement	des clôtures, du génie civil
-----------------------	------------------------------

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	543	546	+0,55 %

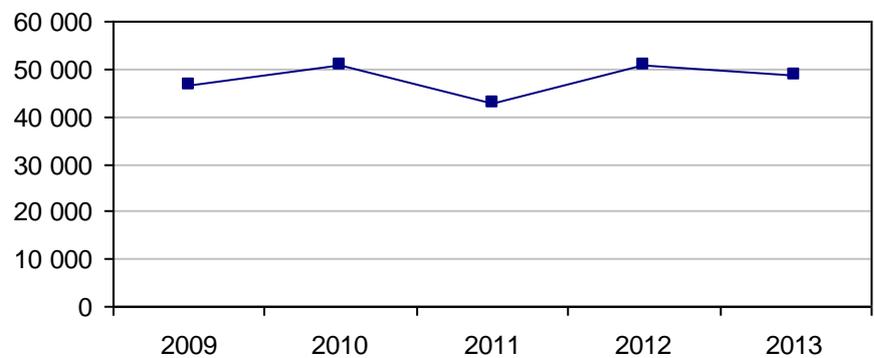
- Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2012	2013	Variation
- aux abonnés domestiques	50 798	48 526	-4,47 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	50 798	48 526	-4,47 %

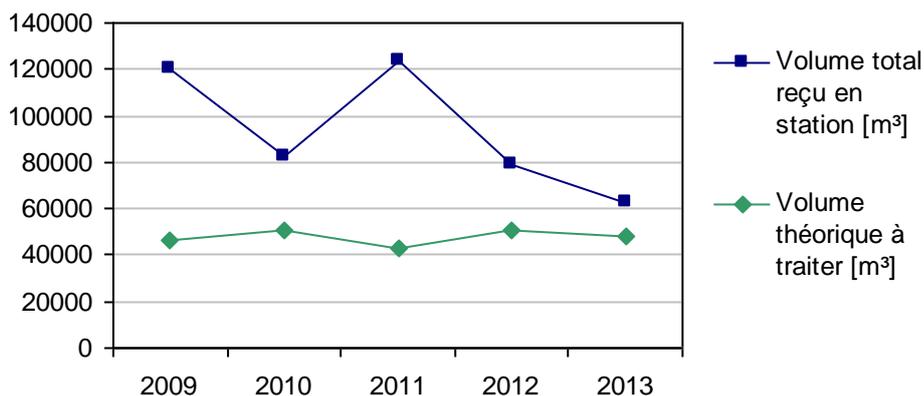
- Evolution des volumes facturés aux abonnés



- Evolution des eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :

- le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés
- et le total des volumes mesurés en station



Total des importations d'effluents en 2013 : 0 m³

Total des exportations d'effluents en 2013 : 0 m³

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2012	2013	Variation
Réseau séparatif	9,555	9,555	0,00 %
Réseau unitaire	0,306	0,306	0,00 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : step

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : NERONDES

Capacité nominale : 1 200 Equivalent habitant

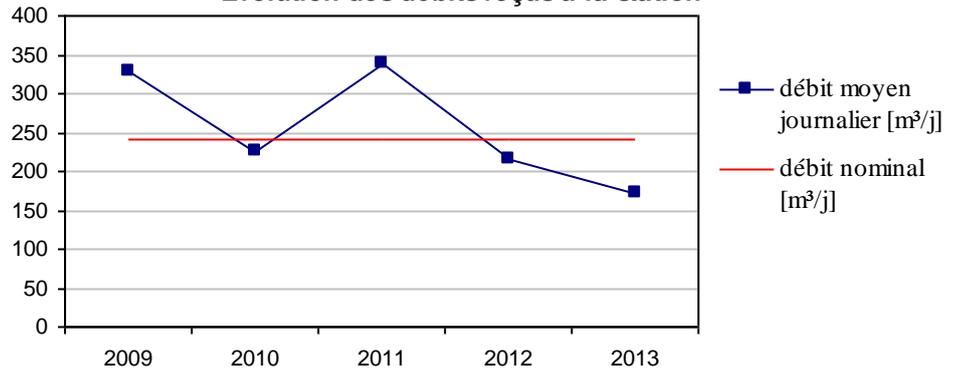
Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Capacité	72 kg/j	144 kg/j	108 kg/j	18 kg/j	18 kg/j	4,8 kg/j	240 m ³ /j

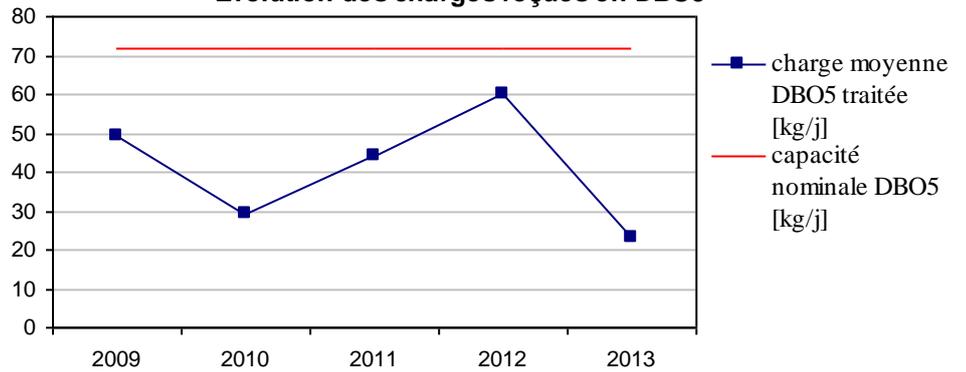
Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	23 kg/j	49 kg/j	23 kg/j	9,6 kg/j	10,6 kg/j	0,8 kg/j	171 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	97,7 %	89,9 %	94,9 %	93,6 %	85,9 %	84,4 %	Sans objet

Evolution des débits reçus à la station



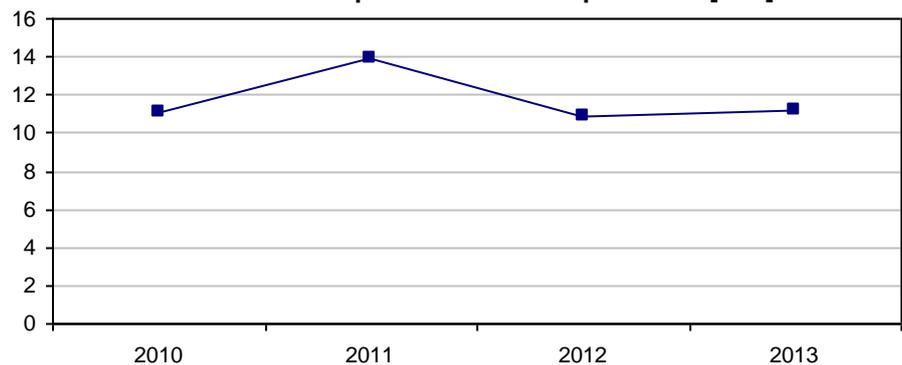
Evolution des charges reçues en DBO5



Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2012	2013	Variation
Tonnage de boues produites (chauffées) en tonnes de matière sèche	10,9	11,2	+2,75 %

Evolution de la quantité de boues produites [tMS]



■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 21,54 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2014 :
les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 686,02 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1900	0,1900

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,57	48,62	+2,21 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7620	0,7791	+2,24 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15,00	15,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,64	0,64	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	7,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	139,01	142,11	+2,23 %
Collectivité	91,80	91,80	0,00 %
TVA	16,16	23,39	+44,74 %
Total [€ TTC]	246,97	257,30	+4,18 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,34 %

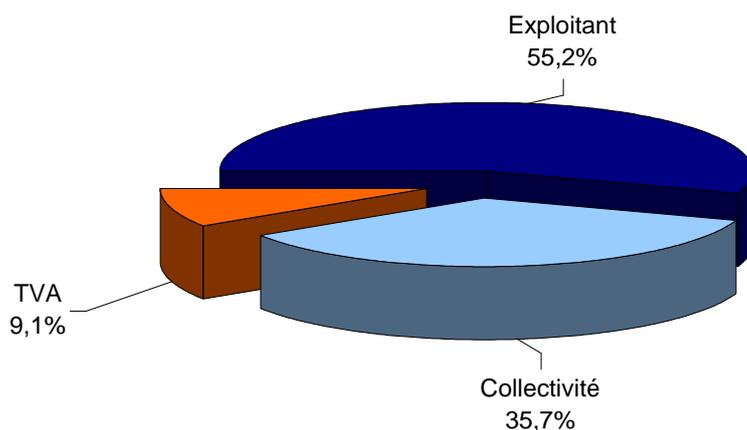
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,14 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l

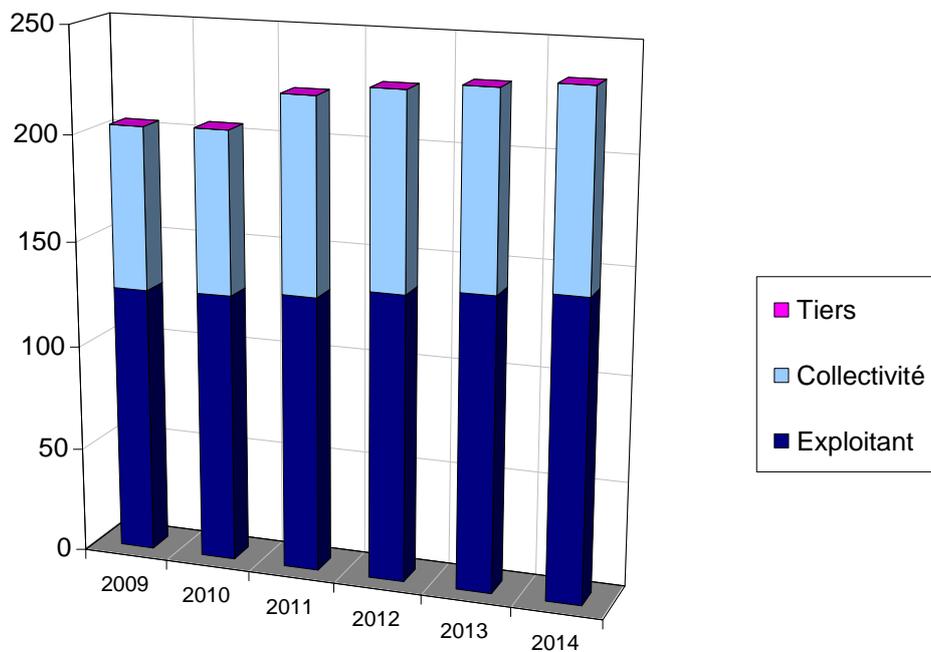
Répartition au 1er janvier 2014



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance de modernisation des réseaux de collecte).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	126,59	76,80	0,00	203,39
2010	127,65	76,80	0,00	204,45
2011	130,63	91,80	0,00	222,43
2012	135,70	91,80	0,00	227,50
2013	139,01	91,80	0,00	230,81
2014	142,11	91,80	0,00	233,91



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,57	48,62	+2,21 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7620	0,7791	+2,24 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15,00	15,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,64	0,64	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,19	0,19	0,00 %
	TVA	7,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	139,01	142,11	+2,23 %
Collectivité	91,80	91,80	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80	22,80	0,00 %
TVA	17,75	25,67	+44,61 %
Total [€ TTC]	271,36	282,38	+4,06 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,34 %

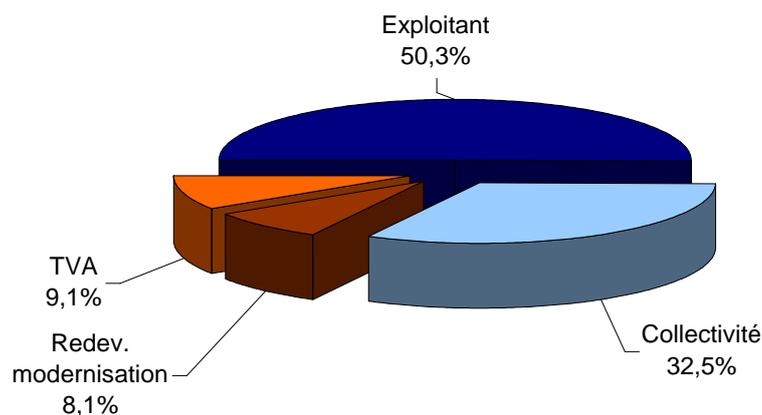
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,35 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2014



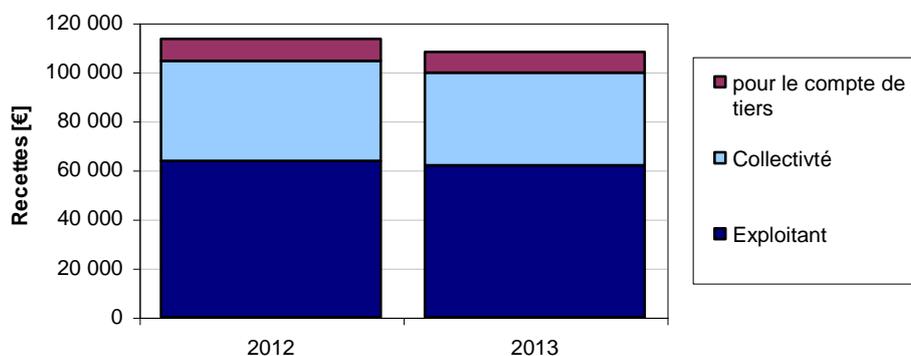
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2012	2013	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	40 739,00 €	37 753,00 €	-7,33 %
dont abonnements	8 382,49 €	8 212,70 €	-2,03 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	40 739,00 €	37 753,00 €	

• Recettes de l'exploitant

	2012	2013	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	63 819,00 €	61 932,00 €	-2,96 %
dont abonnements	26 112,88 €	26 219,35 €	+0,41 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	63 819,00 €	61 932,00 €	
Autres recettes			
Autres recettes	83,00 €	342,00 €	
Total des recettes	63 902,00 €	62 274,00 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	0
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	15

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE, DES EQUIPEMENTS D'EPURATION ET DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

Le Service Police de l'Eau se prononcera sur les conformités des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages par rapport aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 avant fin du mois de d'août 2014.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2012	2013	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Construction d'un silo à boue (Montant T.T.C)	199 388 €	87 057 €	112 331 €

■ ETAT DE LA DETTE

Pas d'emprunt en cours

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	17 721,72 €	22 776,42 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Création d'un réseau rue de la gare (Montant estimatif T.T.C.)	96 957 €		
Réhabilitation continue et remplacement de réseaux (Montant estimatif T.T.C.)	198 569 €		
Total des programmes pluriannuels de travaux	295 526 €		

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2012	2013
montants des abandons de créance	279,00 €	0,00 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	279,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	2 237,92 €	0,00 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	2 237,92 €	0,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Pas d'opération de coopération pour 2013.

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ **PRIX GLOBAL : NERONDES**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NERONDES, affermage du 01/01/2012 avec la société VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone, Tarif domestique : le syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : NERONDES, affermage du 01/07/2006 avec la société VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2013	1er jan 2014	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	110,68 €	111,40 €	+0,65 %
de l'assainissement collectif	139,01 €	142,11 €	+2,23 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	140,00 €	140,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	91,80 €	91,80 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	28,80 €	28,80 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80 €	22,80 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	4,80 €	10,20 €	+112,50 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,64 €	15,97 €	+2,15 %
pour l'assainissement collectif	17,75 €	17,97 €	+1,22 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	299,92 €	306,37 €	+2,15 %
pour l'assainissement collectif	271,36 €	274,68 €	+1,22 %
TOTAL TTC GLOBAL	571,28 €	581,05 €	+1,71 %